

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 032-7349/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative au financement de l'opération " Etude d'accessibilité tous modes au secteur aéroportuaire élargi " de la Métropole Aix-Marseille-Provence MET 19/13455/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux équipements au sein de ses territoires. Certains investissements, qui traduisent les politiques publiques métropolitaines, peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le secteur aéroportuaire, par sa situation géographique et son niveau d'équipement, joue un rôle majeur et structurant dans l'espace métropolitain sur un corridor allant de l'étang de Berre à la Haute vallée de l'Arc en passant par le sud aixois (axe route départementale 6 – route départementale 9) de niveau métropolitain et régional. Il constitue l'une des principales portes d'entrée, du fait de la présence de l'Aéroport international Marseille Provence et de la gare TGV de l'Arbois.

Avec Airbus, ils constituent deux puissants générateurs de trafic, dans un secteur en mutation, avec de nombreux projets de développement de l'habitat (Marignane, Châteauneuf, Gignac, Rognac...) et du développement économique : Cap Horizon, les Estroublans, les Florides, les Eguilles, le Parc Empalières.

Connecté aux principaux axes routiers qui irriguent le territoire métropolitain, l'aéroport Marseille Provence bénéficie d'une accessibilité ferroviaire, bien que de bon niveau, méconnue et sous utilisée, dont il faut renforcer l'attractivité.

**Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019**

Par ailleurs, l'Aéroport Marseille Provence connaît une stratégie de développement croissante sur la base d'un Schéma de Composition Général définissant la stratégie de développement de l'Aéroport jusqu'en 2048 concernant les évolutions de trafic passagers et de fret. Ces perspectives de développement s'appuient sur des objectifs de report modal ambitieux dont il faut s'assurer de la faisabilité.

L'objectif de cette étude d'accessibilité tous modes au secteur aéroportuaire élargi est d'appréhender les conséquences circulatoires et d'accessibilité liés aux projets de développement de ce secteur, dans le périmètre de pertinence des différents modes de déplacement et d'établir un schéma directeur des déplacements.

L'étude comprend deux volets :

- Elaboration d'un Schéma Directeur des Déplacements du secteur aéroportuaire élargi, suivant deux échéances : 2025 - 2035/2040
- Etudes de faisabilité approfondies sur des points singuliers jusqu'au niveau avant-projet, comprenant les insertions géométriques, les impacts fonciers et circulatoires, les estimations du coût des études et des travaux.

Cette opération fait l'objet d'une prestation d'une durée de 10 mois selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 2019-2020 : Etat des lieux / diagnostic et définition des enjeux (5 mois)
- 2020 : Scenarii de solutions et définition d'une stratégie (5 mois)

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 105 000 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Financement externe	Taux	Montant
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur « CRET »	20 %	21 000 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	80 %	84 000 euros
TOTAL	100 %	105 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019

- La délibération TRA 003-3241/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017, portant création et affectation d'une opération pour les études structurantes de la mobilité métropolitaine n°2018103600 ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Etude d'accessibilité tous modes au secteur aéroportuaire élargi de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1:

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2:

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget Annexe Transports 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Code opération : 2018103700.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement sur le Budget Annexe Transports 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 1312 – Sous politique A 420 – Code gestionnaire : 4DITRT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 décembre 2019